



Nous ne pouvons que nous féliciter que le ministère prenne en considération la problématique de la santé au travail et de la prévention des risques professionnels dans les services et établissements de l'Éducation nationale.

Parmi les pistes de travail envisagées dans le rapport stratégique, certaines, selon nous, vont dans le bon sens :

- Intégration de certains risques dans le Document Unique d'évaluation des Risques professionnels comme les risques psychosociaux p 6. À noter quand même sur ces documents uniques, d'après le rapport p 13, on y remarque que seulement 15% sont mis à jour tout comme le RSST qui n'est présent que dans la moitié des EPLE et des écoles (selon p 12 et 11 du rapport).
- À noter comme autre piste de travail intéressante, le renforcement de la formation théorique et méthodologique du personnel d'encadrement.
- La volonté de renforcer le service de prévention en poursuivant notamment le recrutement des médecins de prévention. Néanmoins sans objectifs chiffrés, on reste dans le vœu pieu. Recruter des médecins de prévention oui mais combien ? Les rares chiffres témoignent d'une ambition chétive : concernant les agent-es de prévention, dans le rapport annuel, ces agent-es d'epile bénéficie de moins de 20% de décharge pour la moitié d'entre eux (p6), pour les agent-es départementaux, 1/5 sont déchargés totalement et seulement 4% des agent-es de circo. Dans le rapport d'orientation il est préconisé (P4) que ces agent-es obtiennent 20% de temps de décharge là où il faudrait à minima 50%.

Une remarque sur le recrutement des médecins de prévention :

Dans beaucoup d'académies, il y a un manque criant de médecins de prévention. Dans le rapport annuel 2017, à la page 7, on nous donne les effectifs des médecins de prévention. On peut se féliciter que 93% des académies dispose d'un médecin de prévention mais le taux de couverture d'un médecin de prévention rapporté à un 1 médecin pour 2500 agents et agentes est de 21%. C'est peu, bien trop peu. La raison en est le salaire peu attractif proposé à ces futurs médecins de prévention. Il est dommage que les questions budgétaires passent, une fois de plus, avant l'intérêt des personnels.

De plus, il y a un aspect important dans la prévention qui n'apparaît pas. En effet comme tout employeur, l'administration est tenue d'assurer un suivi médical de ses agent et agent-es. Selon la réglementation, dans la Fonction publique d'État, une visite médicale a lieu tous les 5 ans.

Il n'en est rien dans l'Éducation nationale, le Ministère ne remplit pas ses obligations réglementaires en matière de santé

Pourtant un amendement a été adopté à l'article 13 qui prévoit la remise par le gouvernement d'un rapport étudiant la possibilité d'une visite obligatoire périodique pour les personnels de l'Éducation nationale.

Pour être plus efficace la CGT Éduc'action continuera de porter quelques revendications qui lui semblent importantes :

- Il faudrait obtenir dans l'année le 100% de RSST présents sur les lieux de travail et 100% de Duerp actualisés (Ce n'est jamais que la loi après tout...)
- Une communication faite à tous les personnels à chaque rentrée, comprenant les infos suivantes :
  - 1. Le RSST : où le trouver, pourquoi et comment le remplir.
  - 2. Détailler la procédure pour déclarer un accident de service.
  - 3. Donner les contacts des CHSCT d, a et m.
- Un recrutement massif des médecins de prévention.
- Des visites médicales régulières pour tou·tes les agent-es de notre Ministère.
- Une évolution de l'impact sur les personnels des réformes mises en place ces dernières années. Il y a eu quand même une succession de réformes que ce soit dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré qui peuvent être source de stress chez les personnels. La CGT Éduc'action s'est par ailleurs largement exprimé là-dessus avec la réforme du bac GA ou de la filière technologique qui a fragilisé bon nombre de collègues de cette discipline.